CONFEDERATION DES PRATICIENS DES HÔPITAUX

FNAP - INPADHUE - SMARNU - SNBH - SPH - SPHP - USP - SPF

Contribution CPH dans le cadre de la préparation de la grande conférence de santé

Formation :

- Supprimer le numerus clausus du concours de première année (PACES) ; introduire une licence de santé commune pour les professions médicales et pharmaceutiques
- Supprimer le passage des ECN, valoriser le parcours des étudiants tout au cours de leur deuxième cycle avec un encadrement qui contribuera à ce que sa spécialité relève d'un choix professionnel éclairé, régionaliser les besoins en terme de spécialistes à former
- Elargir la formation du 3ème cycle aux hôpitaux non universitaires et aux praticiens ambulatoires
- Prévoir pour le second cycle des enseignements partagés avec les autres professions de santé

Métiers et compétences :

- Favoriser les exercices en équipe pluridisciplinaire
- Développer les pratiques avancées si consensus des professionnels, en particulier avec les CNP
- Former les professionnels au management d'équipe et à la gestion

Parcours professionnels :

- Restaurer la place des médecins et pharmaciens dans les processus décisionnels des instances de la santé (ARS, GHT, établissements).

1. Début de carrière

- Informer les futurs professionnels de santé des différentes possibilités d'exercice (pas seulement les CHU)
- Revaloriser les débuts de carrière, notamment à l'hôpital (différence trop importante avec le secteur privé). Grille salariale améliorée principalement sur les premiers échelons et diminution du nombre d'échelons. Rendre la grille salariale et le régime indemnitaire plus lisibles.
- Prévoir un haut niveau de protection sociale (maladie, maternité, retraite) pour tous les statuts et les différents types d'exercice
- Définition précise du temps de travail, avec paiement effectif des heures supplémentaires. Prise en compte de la pénibilité du travail de nuit
- Réduire la précarité des statuts contractuels, permettre l'accès plus rapide au statut de praticien hospitalier. Réversibilité des choix de postes (mutation rapide).
- Fusion des statuts de PH temps plein et temps partiel (favorisant les passerelles entre les 2 types d'activité)

2. Milieu de carrière

- Faciliter les mutations, provisoires ou définitives
- Augmentation significative de l'indemnité d'engagement de service public exclusif
- Reconstruire une FMC – DPC attractive. Permettre le changement de spécialité
- Donner aux praticiens la possibilité d'accéder à des fonctions non cliniques, d'intérêt général ou des activités d'enseignement (20 % du temps de travail)

3. Fin de carrière

- Aménager la participation à la permanence des soins, surtout dans les spécialités à forte pénibilité
- Faciliter l'accès à la médecine du travail
- Temps partiel sur demande des praticiens
- Accès à des fonctions transversales de management du système de soins